

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions stratégiques

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE LIEE
AUX ESPECES SAUVAGES (ICCWC)

1. Le présent document a été soumis par le Secrétariat.

Contexte

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision 17.52, *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)*, adressée aux Parties, comme suit:

Les Parties sont encouragées à:

- a) *utiliser intégralement le 'Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts' afin de mesurer et de surveiller l'efficacité de leurs réponses en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts;*
 - b) *s'appuyer sur le World Wildlife Crime Report, élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sous les auspices de l'ICCWC, qui repose sur les meilleures données et études de cas disponibles et qui est soutenu par une analyse approfondie, pour étayer leurs processus décisionnels et appuyer l'élaboration de réponses appropriées en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages;*
 - c) *fournir un appui financier à l'ICCWC pour l'application de son Programme stratégique pour 2016-2020, afin de garantir que le Consortium continue de jouer un rôle de chef de file en fournissant un appui mondial coordonné à la communauté chargée de la lutte contre la fraude; et*
 - d) *fournir un appui financier externe continu au Secrétariat, pour maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC.*
3. En outre, au paragraphe 8 b) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties charge le Secrétariat de:
 - b) *soumettre un rapport sur les activités menées sous les auspices de l'ICCWC à chaque session du Comité permanent et à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties, et consulter le Comité permanent sur l'élaboration du Programme de travail ICCWC afin de veiller à ce que les besoins des Parties soient correctement pris en compte;*
 4. Conformément à la résolution, le Secrétariat, a rendu compte aux 69^e et 70^e sessions du Comité permanent (SC69, Genève, novembre 2017 et SC70, Sochi, octobre 2018) des activités menées sous les auspices de

l'ICCWC¹, la collaboration établie en 2010 entre le Secrétariat CITES, INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cela comprenait des informations actualisées sur le soutien en première ligne et les activités menées par le Consortium au cours de la période intersession, et en ce qui concerne les paragraphes c) et d) de la décision 17.52, l'annonce d'un financement important² pour la mise en œuvre du Programme stratégique ICCWC pour 2016-2020³. Ces contributions généreuses permettent au Consortium d'accroître considérablement le soutien qu'il peut apporter aux Parties, et sont une reconnaissance du rôle central de l'ICCWC dans le renforcement des capacités à long terme des autorités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en leur fournissant les outils, les services et le soutien technique dont elles ont besoin pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Le Secrétariat et les autres partenaires du Consortium remercient sincèrement l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Monaco, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, pour leur soutien sans faille à la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC, ainsi que les États-Unis, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse pour leur appui au poste d'administrateur chargé du soutien à l'ICCWC au Secrétariat CITES.

5. Pour veiller à ce que la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC soit cohérente avec les priorités et le mandat de la CITES, y compris avec les dispositions du paragraphe 8.b) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC afin de veiller à ce que le plan de travail élaboré intègre les décisions et résolutions pertinentes adoptées à la CoP17 et y réponde. Le Secrétariat continuera à travailler de cette manière au cours de la prochaine période intersession et collaborera à nouveau étroitement avec ses partenaires de l'ICCWC afin de s'assurer que les décisions et résolutions adoptées par la CoP18 sont intégrées aux activités menées par l'ICCWC dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme stratégique.
6. Depuis la CoP17, le Consortium a aidé les Parties à appliquer la Convention en organisant des réunions régionales et mondiales pour les agents chargés de l'application des lois et de la lutte contre la fraude liées aux espèces sauvages, en coordonnant des opérations mondiales et des enquêtes ciblées, en renforçant les capacités des institutions tout au long de la chaîne de lutte contre la fraude pour faire en sorte que les criminels soient traduits en justice, en utilisant des outils renforçant la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et en fournissant des services de soutien essentiels.
7. L'exécution du Programme stratégique du Consortium est supervisée par son Groupe d'experts de haut niveau (SEG – *Senior Experts Group*) présidé par le Secrétariat et au sein duquel chacune des cinq organisations partenaires est représentée. Le SEG identifie les activités à mettre en œuvre prioritairement dans le cadre du Programme stratégique, prend des décisions sur les initiatives à soutenir, et supervise l'efficacité globale de la mise en œuvre. L'ICCWC continuera à mener un large éventail d'activités bien ciblées dans le cadre de son Programme stratégique pour renforcer les capacités en matière de lutte contre la fraude et améliorer la coopération géographique et transversale pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
8. Le portail Web dédié de l'ICCWC⁴, maintenu conformément au paragraphe 8 c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), a été actualisé en janvier 2017, juin 2017 et janvier 2018. Il est disponible en anglais, en espagnol et en français sur le site Web de la CITES. Au moment de la rédaction du présent document, une révision et une mise à jour majeures du portail étaient en cours afin de faciliter l'accès aux informations les plus récentes sur les activités du Consortium, ainsi qu'aux outils et services disponibles via ses organisations partenaires. La mise à jour devrait être finalisée avant la présente session au cours de laquelle le Secrétariat fournira oralement des informations à ce sujet.
9. Le présent document est structuré conformément aux domaines d'intervention du Programme stratégique de l'ICCWC. Il fournit des informations sur l'application de la décision 17.52 et sur les activités conduites

¹ Voir SC69 Doc. 31.2: <https://cites.org/sites/default/files/fr/com/sc/69/F-SC69-31-02.pdf> et SC70 Doc. 30.2 <https://cites.org/sites/default/files/fr/com/sc/70/F-SC70-30-02.pdf>

² https://www.cites.org/eng/eng/news/pr/Fight_against_wildlife_crime_gets_a_USD20_million_boost_29112017

³ *Le Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020 est une stratégie globale visant à renforcer les systèmes nationaux de justice pénale et à fournir un appui coordonné aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Il définit une série d'activités pratiques dans six domaines clés dans lesquels le Consortium est particulièrement bien placé pour contribuer de manière significative à la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en associant les diverses compétences techniques, les réseaux régionaux et l'expérience sur le terrain de ses cinq organisations partenaires. Voir https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/ICCWC_Strategic_Programme_2016-2020_final.pdf*

⁴ <https://cites.org/fr/prog/iccwc.php>

sous les auspices de l'ICCWC depuis la CoP17. Le Secrétariat rend également compte de manière plus détaillée de la contribution de l'ICCWC aux décisions et résolutions de la CoP17 dans d'autres documents préparés pour la présente session, et relatifs à différents points de l'ordre du jour.

Domaine d'intervention 1: Fournir un appui institutionnel et renforcer la coopération et la coordination

10. De nombreuses activités ont été menées sous les auspices de l'ICCWC entre la CoP17 et la 69^e session du Comité permanent (SC69). Une réunion des responsables exécutifs de l'ICCWC, de leurs délégués et des membres du Groupe d'experts de haut niveau a été organisée (septembre 2016, en marge de la CoP17) pour veiller à ce que la stratégie du Consortium soit harmonisée avec les principales priorités et préoccupations des États membres de chaque organisation partenaire de l'ICCWC, ainsi que pour examiner les progrès réalisés et discuter de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC⁵. La deuxième réunion mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN – *Wildlife Enforcement Networks*)⁶ a eu lieu en septembre 2016, et une page dédiée aux WEN a été créée sur le portail Web de l'ICCWC⁷. L'ICCWC a apporté son soutien à l'Opération Thunderbird de janvier à février 2017⁸. L'équipe spéciale CITES sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce s'est réunie en avril 2017⁹. L'ICCWC a organisé des ateliers régionaux aux Bahamas (juillet 2016)¹⁰ et à la Barbade (mai 2017) pour discuter du développement potentiel d'un réseau de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans les Caraïbes (Carib-WEN) et d'un soutien au développement de ce réseau. Des discussions ont également eu lieu avec le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP – *Global Wildlife Programme*) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹¹ et géré par la Banque mondiale, afin de garantir une coordination et une collaboration efficaces entre les initiatives en cours et afin d'explorer les synergies potentielles qui permettraient de synchroniser et tirer parti du soutien de l'ICCWC et de promouvoir ainsi une application efficace des législations sur les espèces sauvages dans les différents projets nationaux du GWP. Un rapport détaillé sur ces activités figure dans le document SC69 Doc. 31.2.
11. Parmi les activités menées sous les auspices de l'ICCWC entre les 69^e et 70^e sessions du Comité permanent figuraient notamment l'organisation d'une réunion des représentants des Parties participant à l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) (mai 2018)¹²; l'organisation d'une réunion RIACM (*Regional Investigative and Analytical Case Meeting*) à l'intention des Parties ayant un PANI¹³; et le soutien à l'Opération Thunderstorm (mai 2018)¹⁴, la deuxième de la série d'opérations "Thunder" soutenue par le Consortium dans le cadre de son Programme stratégique. Un rapport détaillé sur ces activités figure dans le document SC70 Doc. 30.2.

⁵ https://cites.org/fra/news/pr/Global_consortium_strengthens_efforts_to_tackle_wildlife_crime_24092016

⁶ https://cites.org/fra/news/pr/Wildlife_enforcement_networks_meet_to_further_strengthen_collaboration_to_combat_industrial_scale_crime_03102016

⁷ https://cites.org/eng/prog/iccwc.php/Action/report_second_global_meeting_WENs

⁸ L'opération Thunderbird, à laquelle ont participé des services de police, des douanes et des frontières, des agents des services chargés de l'environnement, des espèces sauvages et des forêts de 45 pays et territoires, a donné lieu à plus de 1400 saisies, à l'identification d'au moins 898 suspects, à 390 enquêtes et à plus de 88 poursuites. INTERPOL a analysé les informations et les renseignements résultant de l'opération, et le résultat de cette analyse a contribué à la poursuite des efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre la fraude. Pour plus d'information, voir <https://www.interpol.int/fr/Internet/Centre-des-médias/Nouvelles/2017/N2017-022>

⁹ De plus amples détails sur cette activité ainsi que sur les recommandations de l'équipe spéciale figurent dans le document CoP18 Doc. 88. Voir aussi https://cites.org/eng/news/pr/cites-task-force-agrees-on-strategies-to-combat-illegal-trade-in-tortoises-and-freshwater-turtles_28042017

¹⁰ Dans le document CoP17 Doc. 14.2, le Secrétariat a signalé que l'ICCWC travaillait en étroite collaboration avec l'USFWS afin d'organiser une réunion régionale dans les Caraïbes sur la création éventuelle d'un Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN) dans cette région. Voir le paragraphe 18 du document CoP17 Doc. 14.2 sur l'ICCWC: <https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/17/WorkingDocs/F-CoP17-14-02.pdf>

¹¹ <http://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/global-wildlife-program>

¹² https://cites.org/fra/news/key-countries-meet-to-further-strengthen-measures-to-tackle-ivory-trafficking_07052018

¹³ De plus amples détails sur cette activité ainsi que sur les actions recommandées qui ont été conclues et approuvées lors de la réunion figurent dans le document SC70 Doc. 27.4.

¹⁴ L'Opération Thunderstorm ciblait les criminels et les réseaux mondiaux responsables de la criminalité liée aux espèces sauvages. Elle a impliqué des services de police, des douanes, des frontières, et les autorités chargées des espèces sauvages, des forêts et de l'environnement de 92 pays et territoires. Il en a résulté 1974 saisies, l'identification de plus de 1400 suspects ainsi que des enquêtes, des arrestations et des poursuites dans le monde entier. Les informations recueillies au cours de l'opération seront également analysées par INTERPOL et, le cas échéant, transmises aux autorités compétentes et utilisées dans les activités en cours ou prévues du Consortium. Pour plus de détails, voir <https://www.interpol.int/fr/Internet/Centre-des-médias/Nouvelles/2017/N2017-022>

12. L'ONUDC, en étroite coopération avec l'ICCWC, a organisé une réunion interrégionale Afrique-Asie sur la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WIRE – *Wildlife Inter-Regional Enforcement*) à Nairobi (Kenya) du 19 au 21 novembre 2018. L'objectif de la réunion était de renforcer les mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et la coopération Afrique-Asie en matière d'interception, d'enquêtes et de poursuites dans ce domaine, grâce à l'identification d'indicateurs de risque, à la promotion de l'échange d'informations et aux meilleures pratiques en matière d'enquêtes financières. La réunion a rassemblé plus de 100 agents des services de police, des douanes, des autorités judiciaires et des unités d'enquête financière de 20 pays et territoires touchés par la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique et en Asie¹⁵. Les résultats de la réunion aideront les États membres participants à planifier leurs futures activités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, et seront utilisés par l'ICCWC et ses agences partenaires lors de la planification d'activités futures ciblées, telles qu'une opération dirigée par l'OMD prévue en 2019 avec le soutien des partenaires de l'ICCWC. Le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, remercie le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour sa généreuse contribution au Programme stratégique de l'ICCWC; ainsi que les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne pour leurs généreuses contributions au Programme mondial de l'ONUDC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, qui ont permis l'organisation de la réunion.
13. En outre, depuis la 70^e session du Comité permanent, l'ICCWC a continué d'appuyer le développement du Carib-WEN, comme indiqué au paragraphe 10 du présent document. Le 6 décembre 2018, l'ONUDC, au nom de l'ICCWC et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a organisé un événement parallèle pour faire connaître le réseau aux instances gouvernementales des Caraïbes, en marge de la huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC – *Scientific and Technical Advisory Committee*) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Grande région Caraïbe. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC, au nom de l'ICCWC, continuait de collaborer étroitement avec les États membres de la région et un certain nombre de partenaires afin de faire progresser ce travail et d'identifier les besoins en renforcement des capacités des pays de la région.
14. À la 70^e session du Comité permanent, le Secrétariat a indiqué que, sur la base des résultats convenus lors de la deuxième réunion mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN)¹⁶, le Consortium explorait la possibilité d'élaborer des lignes directrices pour la création de nouveaux WEN et le renforcement des WEN existants. Depuis la 70^e session du Comité permanent, le Consortium a obtenu un soutien financier pour la mise en œuvre de cette activité, et il remercie les États-Unis d'Amérique pour leur généreux soutien, incluant les fonds nécessaires à la convocation de la 3^e réunion mondiale des réseaux WEN en marge de la CoP18 de la CITES (Colombo, 2019). Le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, a chargé un consultant indépendant d'évaluer le besoin de telles lignes directrices. Un questionnaire en ligne a été élaboré pour permettre une évaluation complète et faciliter la fourniture d'informations. Tous les WEN ou structures régionales ou sous-régionales similaires ayant pour fonction de faciliter la coopération entre États pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages ont été invités à remplir le questionnaire et à le diffuser auprès de leurs États membres et des parties prenantes intéressées dans leurs régions respectives. Si l'évaluation conclut que de telles lignes directrices sont nécessaires, qu'elles seraient bénéfiques aux États membres du WEN et aideraient les Parties à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, le Consortium en commanditera l'élaboration. Il est prévu que les lignes directrices soient prêtes pour la 3^e réunion mondiale des WEN. Le Secrétariat présentera oralement à présente session des informations sur ce sujet.
15. Le Secrétariat a également poursuivi la mise à jour du répertoire des points focaux WEN qui est disponible sur le site Web de la CITES¹⁷, et encourage les réseaux WEN à l'informer lorsque des informations doivent être actualisées.

Domaine d'intervention 2: Faciliter l'analyse des capacités nationales à renforcer les réponses en matière de lutte contre la fraude et aider à orienter les investissements

16. Au moment de la rédaction du présent rapport, la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*¹⁸ (Compilation ICCWC) avait été mise en œuvre dans 10 pays

¹⁵ Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants: Angola, Botswana, Burundi, Cambodge, Chine, Éthiopie, Inde, Kenya, Malawi, Malaisie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, RAS de Hong Kong, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan du Sud, Soudan, Thaïlande, Viet Nam et Zambie.

¹⁶ https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/WENs/Report_2nd_Global_WEN_meeting-final.pdf

¹⁷ https://cites.org/fra/resources/enforcement_focal_points

¹⁸ https://cites.org/common/resources/pub/ICCWC_Toolkit_v2_english.pdf

(Bangladesh, Botswana, Gabon, Madagascar, Mexique, Mozambique, Népal, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam). De plus, elle est actuellement à différentes phases de mise en œuvre dans 15 pays (Angola, Bahamas, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chili, Colombie, Congo, État plurinational de Bolivie, Guyana, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal et Togo)¹⁹.

17. Là où la mise en œuvre de la Compilation ICCWC est terminée, le rapport et les recommandations qui en résultent sont présentés et lancés lors d'une réunion de haut niveau avec toutes les agences gouvernementales concernées, ainsi que lors d'une réunion de l'ensemble des parties prenantes. Ces réunions sont l'occasion de discuter des conclusions et des recommandations avec les gouvernements et de prévoir un soutien éventuel. Les activités visant à soutenir la mise en œuvre des recommandations qui en résultent sont en cours, lorsque cela est possible. À la 69^e session du Comité permanent, le Secrétariat a signalé que l'une des lacunes identifiées par le Consortium était que, par le passé, en raison de la disponibilité limitée des fonds, l'ICCWC n'avait souvent pas été en mesure de fournir l'appui nécessaire aux demandes d'assistance des Parties pour l'application des recommandations spécifiques résultant de la mise en œuvre de la Compilation. Grâce aux fonds généreusement mis à disposition par les donateurs pour la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC, le Consortium est en train de renforcer son soutien aux Parties pour l'application des recommandations résultant de la mise en œuvre de la Compilation. Le document d'information SC69 Inf. 38²⁰ préparé pour la 69^e session du Comité permanent contient des exemples de l'appui fourni par l'ICCWC pour l'application d'un certain nombre de recommandations clés de la Compilation au Bangladesh, au Botswana, au Gabon, au Mexique, au Mozambique, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam. Un document d'information actualisé comportant des détails supplémentaires sera préparé pour la présente session.
18. Les Parties qui ont mis en œuvre la Compilation ICCWC sont encouragées à mobiliser des ressources et à faire des efforts particuliers pour appliquer les recommandations qui en résultent. Elles sont également encouragées, le cas échéant, à se mettre en rapport avec les Parties, donateurs ou organisations internationales et nationales concernés pour leur demander un soutien à la mise en œuvre. De même, les Parties, donateurs et organisations internationales et nationales ayant des initiatives, programmes et activités en cours dans les différents pays concernés sont encouragés à entrer en contact avec les autorités nationales pour étudier comment leurs efforts en cours pourraient être harmonisés avec les recommandations de la Compilation ICCWC.
19. L'application du *Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*²¹ fait désormais partie intégrante de la mise en œuvre de la Compilation ICCWC. Comme signalé à la 70^e session du Comité permanent, la combinaison de l'application du Cadre d'indicateurs et de la Compilation facilite la collecte de données et d'informations de base qui viendront renforcer l'analyse et seront utilisées lors de l'analyse de la Compilation. L'application du Cadre d'indicateurs renforce davantage les pays qui mettent en œuvre la Compilation, en utilisant une approche normalisée qui facilite la mesure et le suivi au cours du temps de l'efficacité de leurs réponses nationales en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Cela permet de mieux comprendre comment les activités menées à la suite de la mise en œuvre de la Compilation contribuent à renforcer les réponses nationales à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et facilite l'examen des réponses au cours du temps afin de s'assurer qu'elles restent efficaces ou peuvent être adaptées le cas échéant pour répondre à des tendances nouvelles ou émergentes.
20. Cette approche est activement déployée et contribuera à l'application du paragraphe a) de la décision 17.52 et du paragraphe 13 i) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17). Une réunion préalable à l'application du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC en Ouganda s'est tenue en marge de la réunion initiale sur la mise en œuvre de la Compilation ICCWC (avril 2018). L'atelier sur l'application du Cadre d'indicateurs s'est tenu du 6 au 8 novembre 2018 et a déterminé la base de référence sur laquelle l'Ouganda pourra mesurer l'impact de ses efforts futurs. La mise en œuvre a également permis d'identifier les domaines prioritaires qui nécessitent une attention particulière en fonction de la notation établie pour chaque résultat. Au moment de la rédaction du présent document, le rapport de l'atelier était en cours de préparation. Il sera présenté aux agences gouvernementales concernées en temps voulu. Les résultats guideront également la mise en œuvre de la Compilation ICCWC en Ouganda. Comme recommandé dans les lignes directrices sur le Cadre d'indicateurs, une application de ce Cadre dans le pays est envisagée dans environ 24 mois. Il permettra au pays de mesurer l'impact de ses efforts par rapport au niveau de référence actuel et de continuer à

¹⁹ Des informations supplémentaires sur l'état de la mise en œuvre dans les différents pays sont disponibles sur: <https://cites.org/fra/prog/iccwc.php/Action>

²⁰ <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/69/inf/E-SC69-Inf-38.pdf>

²¹ https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/F-ICCWC-Ind-FW-Assessment_guidelines_and_template_clickable-final.pdf

concentrer les ressources disponibles et les efforts là où ils sont les plus nécessaires. Une autre réunion préalable à l'application du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC s'est tenue en Namibie le 29 novembre 2018, en marge de la première réunion sur la mise en œuvre de la Compilation ICCWC. L'atelier d'application du Cadre d'indicateurs en Namibie est provisoirement prévu pour mars 2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Consortium était également en discussion avec la République démocratique du Congo et le Kenya pour faciliter l'application du Cadre d'indicateurs.

21. Comme signalé à la 70^e session du Comité permanent, l'ICCWC, par l'intermédiaire de l'ONUDC, collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'organiser une réunion préparatoire à l'application du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC en Angola, qui devrait être suivie de la mise en œuvre de la Compilation ICCWC, ainsi que de l'application potentielle dans d'autres Pays du Programme mondial pour la vie sauvage. Le Secrétariat encourage les pays du Programme mondial pour la vie sauvage à poursuivre, dans la mesure du possible, la mise en œuvre des outils et services de l'ICCWC tels que la Compilation et le Cadre d'indicateurs à travers leurs programmes nationaux respectifs, afin de renforcer leurs réponses nationales à la criminalité liée aux espèces sauvages.
22. Le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC continue également d'être disponible en tant qu'outil d'auto-évaluation indépendant permettant à une Partie de suivre ses performances au fil du temps et d'identifier tout changement dans l'efficacité de ses mesures de lutte contre la fraude pour combattre la criminalité liée aux espèces sauvages. À la 70^e session du Comité permanent, le Secrétariat a souligné qu'il avait élaboré un guide à l'intention des Parties sur les mesures à prendre pour appliquer le Cadre d'indicateurs. Ce *Guide étape par étape* est disponible sur le portail Web de l'ICCWC²².
23. Comme indiqué ci-dessus, l'application du paragraphe a) de la décision 17.52 a été soutenue dans plusieurs pays, et une planification avancée est en cours pour d'autres pays. Le Secrétariat estime que cette action peut être poursuivie conformément au paragraphe 13 i) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), et recommande donc de supprimer le paragraphe a) de la décision 17.52. Le Secrétariat continue de recevoir favorablement tout commentaire des Parties ayant mis en œuvre la Compilation ICCWC ou le Cadre d'indicateurs, de manière à veiller à ce que les besoins des Parties soient traités et à améliorer encore les outils et les services offerts par l'ICCWC.

Domaine d'intervention 3: Développer ou renforcer les capacités en matière de justice pénale et de prévention dans l'ensemble des institutions

24. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC progressait dans le développement d'un guide pour les agences de gestion des espèces sauvages (*Integrity Guide for Wildlife Management Agencies*), en soutien à l'application du paragraphe a) de la décision 17.83. Le Secrétariat donne plus de détails à ce sujet dans le document CoP18 Doc. 32, *Lutte contre la fraude*. Ces lignes directrices devraient être prêtes à être lancées à la présente session.
25. Comme indiqué aux 69^e et 70^e sessions du Comité permanent, le *Programme ICCWC de formation sur la criminalité liée aux espèces sauvages et la lutte contre le blanchiment d'argent*²³ a été testé avec succès par la Banque mondiale au Kenya (juin 2017) et en République-Unie de Tanzanie (novembre 2017). Sur la base des enseignements tirés de ces deux interventions de formation, le matériel du programme a été renforcé et amélioré. Il est prévu de mobiliser davantage le programme de formation dans le cadre de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC, comme indiqué plus en détail dans le document CoP18 Doc. 32.
26. En outre, au moment de la rédaction du présent document, le Consortium étudiait la réalisation d'activités visant à aider les Parties à lutter contre la corruption dans le cadre de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC, et conformément à la résolution Conf. 17.6, *Interdire, prévenir, détecter et réprimer la corruption qui facilite les activités menées en violation de la Convention*. Cela consisterait principalement à mettre en œuvre des programmes nationaux ciblés de lutte contre la corruption dans deux pays africains prioritaires pour identifier et hiérarchiser les risques de corruption, concevoir des stratégies d'atténuation des risques de corruption, placer des conseillers à moyen terme pour soutenir la mise en œuvre de mesures

²² https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/ICCWC_IF_Step-by-Step_guide-final.pdf

²³ Le programme de formation sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et contre le blanchiment d'argent (AML – anti-money-laundering) est conçu pour aider les enquêteurs, les procureurs et les autres parties prenantes du système de justice pénale à surmonter les difficultés juridiques, d'enquête et de procédure relatives à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux affaires de blanchiment d'argent. Pour plus d'informations, voir: <https://cites.org/fra/prog/iccwc.php/Tools>

clés afin de réduire la corruption liée à la criminalité liée aux espèces sauvages, et produire un recueil de bonnes pratiques qui servirait lors des consultations nationales.

27. À la 70^e session du Comité permanent, le Secrétariat a rendu compte de l'élaboration par l'OMD d'un guide environnemental pour les agents des douanes intervenant en première ligne (*Environmental Guide for Frontline Customs Officers*). Le guide comprendra une section sur la CITES et la criminalité liée aux espèces sauvages, qui a été élaborée en étroite coopération avec les partenaires de l'ICCWC et financée par le Programme stratégique de l'ICCWC. Ce guide sera un document restreint adressé aux agents des douanes. Il identifiera les méthodes de dissimulation utilisées pour différents articles faisant l'objet de trafic, et aidera les agents des douanes à cerner et identifier les articles illégaux qui traversent les frontières internationales, y compris les espèces sauvages. Il devrait être achevé d'ici à la fin de 2019. De plus, dans le cadre du projet INAMA²⁴, l'OMD a mené des activités complémentaires au Programme stratégique de l'ICCWC²⁵.
28. À la 70^e session du Comité permanent, le Consortium a lancé le document *Menu of Services* qui fournit aux Parties une liste indicative des cours de formation, des outils et des services disponibles via l'ICCWC. Il est actuellement disponible sur le portail Web de l'ICCWC en anglais seulement²⁶. Dès que la traduction sera terminée, les versions française et espagnole figureront également sur le portail Web de l'ICCWC. Les Parties sont invitées à consulter le *Menu of Services* de l'ICCWC, lorsqu'elles sollicitent l'appui de l'ICCWC.

Domaine d'intervention 4: Renforcer la sensibilisation à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et l'appui aux mesures prises dans ce domaine

29. Afin d'accroître la sensibilisation et le soutien aux mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, notamment pour appuyer l'application du paragraphe b) de la décision 17.52, l'ICCWC a organisé le premier forum de coordination des partenariats mondiaux²⁷, et divers événements parallèles en marge de la CoP17, et des 69^e et 70^e sessions du Comité permanent. De plus, les partenaires de l'ICCWC, collectivement et individuellement, ont organisé, soutenu ou participé à un certain nombre de réunions et d'événements aux niveaux régional et mondial. Celles-ci incluaient: la Journée mondiale de la vie sauvage 2017 au siège des Nations Unies à New York²⁸ et à Genève, où les résultats de l'Opération Thunderbird ont été rendus publics; la Conférence de Hanoï sur le commerce illégal des espèces sauvages (novembre 2016)²⁹; une réunion du Comité consultatif technique sur la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation et le commerce illégaux de la faune et de la flore sauvages en Afrique (avril 2017); et la Conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages (octobre 2018), où le Consortium a organisé une exposition présentant les outils et les services disponibles via l'ICCWC.
30. Pour permettre de mieux comprendre le lien entre la criminalité liée aux espèces sauvages et la corruption, et comment lutter contre la corruption, l'ONUDC, en étroite collaboration avec le Secrétariat et au nom de l'ICCWC, a soutenu l'organisation d'événements parallèles sur la criminalité liée aux espèces sauvages et la corruption à la 27^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPJPC) et le 15^e anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)³⁰. Le Secrétariat rend compte plus en détail de ces activités, qui ont soutenu l'application du paragraphe b) de la décision 17.85, dans le document CoP18 Doc. 32.
31. Le paragraphe b) de la décision 17.52 encourage les Parties à s'inspirer du rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde (*World Wildlife Crime Report*)³¹ élaboré par l'ONUDC sous les auspices de l'ICCWC. Les conclusions de ce rapport fournissent pour la première fois des informations

²⁴ Le projet INAMA est un projet phare de l'OMD visant à renforcer les capacités de lutte contre la fraude de certaines administrations des douanes en Asie et en Afrique subsaharienne, en se concentrant sur le commerce illégal des espèces sauvages, en particulier des espèces inscrites à la CITES.

²⁵ <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2018/may/the-wco-inama-project-supports-african-members.aspx>

²⁶ https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/ICCWC_menu_of_services-revApril18.pdf

²⁷ https://cites.org/fra/news/pr/CoP17_hosts_first_ever_wildlife_crime_partnerships_forum_26092016
<https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/E-CoP17-Inf-89.pdf>

²⁸ https://www.cites.org/fra/news/item/Unprecedented_show_of_support_for_wildlife_on_UN_World_Wildlife_Day_13032017

²⁹ https://cites.org/fra/Intervention_CITES_Secretary-General_at_Hanoi_Conference_on_Illegal_Wildlife_Trade_17112016

³⁰ Un financement a été fourni à travers le Programme stratégique de l'ICCWC pour appuyer la participation d'experts aux événements parallèles, organisés conjointement par les Gouvernements français, britannique et l'ONUDC au CCPCJ à Vienne (Autriche) le 14 mai 2018, et par les missions permanentes de l'Allemagne, du Gabon, du Royaume-Uni et l'ONUDC lors de la célébration de l'anniversaire de la Convention à New York (États-Unis) le 23 mai 2018.

³¹ <https://cites.org/fra/prog/iccwc.php/Tools>

essentielles sur la criminalité liée aux espèces sauvages que les Parties pourraient prendre en compte pour définir des mesures de lutte contre la fraude. Le rapport, étayé par une analyse approfondie, a été largement utilisé à ce jour, et a permis de combler des lacunes importantes en rendant disponibles des informations fiables sur la criminalité liée aux espèces sauvages. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONU DC préparait la deuxième édition du *World Wildlife Crime Report*. Les données annuelles sur le commerce illégal fournies par les Parties conformément à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP17), *Rapports nationaux*, et les données fournies par les partenaires de l'ICCWC apporteront une contribution importante à ce rapport, qui, comme le premier *World Wildlife Crime Report*, sera fondé sur les meilleures données et études de cas disponibles, et étayé par une analyse approfondie. La deuxième édition devrait être lancée conjointement à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) en mai 2019 et à la CoP18. Les Parties sont encouragées à s'appuyer, le cas échéant, sur la deuxième édition du *World Wildlife Crime Report* de la même manière qu'elles l'ont fait pour la première édition. Le Secrétariat estime que le paragraphe b) de la décision 17.52 a été appliqué et recommande de le retirer.

Domaine d'intervention 5: Développer l'utilisation des connaissances, de la technologie et de l'innovation

32. L'ICCWC s'engage dans un programme de travail ambitieux dans le cadre de son Programme stratégique 2016-2020, qui comprend toujours un large portefeuille de projets et d'activités visant à promouvoir et accroître l'utilisation de la criminalistique pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. À la CoP17, le Secrétariat a annoncé que le Consortium avait constitué un groupe consultatif de l'ICCWC sur la criminalistique appliquée aux espèces sauvages pour soutenir ses activités en matière de criminalistique. Compte tenu de la multiplication des activités menées par le Consortium depuis la création du groupe consultatif de l'ICCWC sur la criminalistique appliquée aux espèces sauvages en août 2016, et après examen du futur portefeuille d'activités du Consortium sur ce sujet, le Groupe d'experts de haut niveau de l'ICCWC a conclu que le processus consultatif devrait être davantage simplifié et formalisé. Il a donc été décidé que l'ICCWC engagerait un organisme professionnel, avec une composition mondiale, pour conseiller le Consortium en matière de criminalistique liée aux espèces sauvages. Le groupe consultatif a ensuite été dissous et le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, a remercié les membres pour leurs précieux conseils, leurs avis d'experts et leurs excellentes contributions aux travaux du Consortium. Compte tenu de la diversité des disciplines de criminalistique liée aux espèces sauvages et du nombre d'experts internationaux de haut niveau représentés dans la Society for Wildlife Forensics Science (SWFS),³² ainsi que de sa promotion des meilleures pratiques dans ce domaine, l'ICCWC a demandé à la SWFS de lui fournir ces services consultatifs. La SWFS a accepté cette invitation et le Consortium tient à lui faire part de sa gratitude à ce sujet.
33. Au cours de la période intersession, le Secrétariat a travaillé en étroite coopération avec l'ONU DC, dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC, à l'élaboration d'un répertoire électronique des laboratoires, conformément au paragraphe c) de la décision 17.83. Ces travaux s'appuient sur l'examen global des capacités des laboratoires de criminalistique commandité par le Secrétariat en coopération avec l'ONU DC, figurant en annexe 4 du document CoP17 Doc. 25. Le Secrétariat fait rapport sur le répertoire électronique des laboratoires dans le document CoP18 Doc. 32. Le rapport détaillé sur ce travail est disponible en annexe du document.
34. Pour appliquer le paragraphe a) de la décision 17.97, *Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale*, le Secrétariat a chargé l'ONU DC d'évaluer le commerce illégal d'espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Cette activité a été réalisée dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC. Le rapport qui en résultera éclairera les débats au titre du point de l'ordre du jour *Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*, et est disponible en annexe du document CoP18 Doc. 34.
35. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC et conformément au paragraphe d) de la décision 17.93, le Consortium soutient le renforcement des capacités afin de faciliter les efforts des Parties pour lutter contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages. Le Secrétariat donne plus de détails sur cette question dans le document CoP18 Doc. 33.1, *Lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages*.

³² <https://www.wildlifeforensicscience.org/>

Domaine d'intervention 6: Domaine transversal: Garantir le fonctionnement, la coordination et l'évaluation efficaces de l'ICCWC

36. Pour veiller à ce que la stratégie et le portefeuille d'activités de l'ICCWC continuent d'être pleinement harmonisés avec les priorités et les sujets de préoccupation des États membres de chacune des organisations partenaires de l'ICCWC, le Groupe d'experts de haut niveau de l'ICCWC³³ a continué à organiser des conférences téléphoniques mensuelles et des réunions trimestrielles pour examiner les progrès accomplis et discuter de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC. Le Consortium a également convoqué la première réunion du Conseil des donateurs de l'ICCWC³⁴ et une première réunion informelle du comité de pilotage du projet Union européenne-ICCWC³⁵ en mai 2018. Afin de rationaliser davantage les efforts et d'optimiser l'impact des activités dans différents pays, le Consortium a continué, lorsque cela était possible et approprié, à coordonner et à harmoniser les activités et les programmes des différentes organisations partenaires de l'ICCWC avec le Programme stratégique de l'ICCWC, ainsi que les activités de l'ICCWC avec celles d'un certain nombre d'autres organisations partenaires.
37. Le paragraphe c) de la décision 17.52, encourage les Parties à fournir un soutien financier à l'ICCWC, afin de permettre au Consortium de mettre en œuvre son Programme stratégique pour 2016-2020 et de garantir ainsi qu'il continue à fournir un appui mondial coordonné aux services chargés de la lutte contre la fraude dans son combat contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, renouvelle ses remerciements à l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique, à la France, à l'Allemagne, à Monaco et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leurs généreuses contributions au Programme stratégique de l'ICCWC. Les contributions à l'ICCWC à ce jour ainsi que les promesses de contributions au profit du Programme stratégique devraient atteindre environ 21,5 millions d'USD.
38. À la 70^e session du Comité permanent, le Secrétariat a noté que certaines des activités envisagées dans le Programme stratégique de l'ICCWC étaient en retard, en raison des procédures techniques et administratives en cours pour le versement des fonds entre partenaires et la négociation des accords avec les donateurs. Au moment de la rédaction du présent document, environ 2,9 millions d'USD avaient été reçus et mobilisés. Le plan de travail et le calendrier de certaines activités seront révisés le cas échéant. Cependant, malgré ces retards, un nombre important d'activités ont été menées et sont en cours d'exécution.
39. Dans le cadre de l'activité 6.1 du Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020, le Consortium envisage une évaluation de l'impact du Programme. L'évaluation aidera le Consortium à élaborer le Programme stratégique ICCWC pour 2020-2025. Ce travail tiendra compte des plans stratégiques et des programmes de travail des cinq organisations partenaires de l'ICCWC, des meilleures pratiques et des enseignements tirés tout au long de la mise en œuvre du programme actuel, des commentaires transmis par les Parties et les donateurs à l'ICCWC, et des priorités envisagées par le SEG.³⁶ Le programme continuera d'évoluer et de prendre en compte le paysage mondial en mutation et les activités menées par les différentes organisations pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
40. Le paragraphe d) de la décision 17.52 adoptée à la CoP17 encourage les Parties à fournir un soutien continu pour le maintien du poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC au Secrétariat CITES. Le Secrétariat exprime sa reconnaissance aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à la Suisse pour leurs contributions généreuses à l'application du paragraphe d) de la

³³ L'exécution du Programme stratégique du Consortium est supervisée par le Groupe d'experts de haut niveau de l'ICCWC (SEG - Senior Experts Group), au sein duquel chacune des cinq organisations partenaires est représentée. Le SEG identifie les priorités pour la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme stratégique, prend des décisions sur les initiatives à soutenir et supervise l'efficacité globale de la mise en œuvre. Pour plus d'informations, voir les paragraphes 5 et 9 du document SC69 Doc. 31.2.

³⁴ La réunion a permis aux partenaires de l'ICCWC de dialoguer avec les donateurs au Programme stratégique de l'ICCWC pour les informer des activités menées et prévues, et leur permettre de partager des informations et de formuler des suggestions que le Consortium pourrait prendre en compte dans la définition et la réalisation d'activités.

³⁵ L'objectif de la réunion était de discuter de la finalisation des contrats de versement des financements pour la contribution de l'UE au Programme stratégique de l'ICCWC, ainsi que d'un certain nombre d'autres questions liées à la contribution de l'UE.

³⁶ Le nouveau programme continuera de mettre l'accent sur les domaines clés dans lesquels l'ICCWC est particulièrement bien placé pour contribuer efficacement et de manière coordonnée à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, et reposera sur une analyse détaillée des activités menées à ce jour, ainsi que sur un examen des priorités, recommandations et demandes du SEG et des agences partenaires de l'ICCWC, y compris des conclusions et recommandations résultant de la mise en œuvre de la Compilation et du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC. La révision et la mise à jour de la Compilation ICCWC sont, par exemple, en cours de discussion dans un but de renforcement et d'amélioration par l'ajout d'autres composants potentiels afin d'aider les Parties à mieux lutter contre la corruption ou à mettre en œuvre des activités visant à renforcer les enquêtes sur le blanchiment d'argent et faciliter la confiscation des biens. L'impact du Programme stratégique continuera également d'être évalué au moyen de rapports compilés pour les donateurs du Programme stratégique de l'ICCWC.

décision 17.52, qui ont permis de maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC entre la CoP17 et mars 2018. Le Secrétariat souhaite remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que l'Union européenne pour le financement du Programme stratégique de l'ICCWC, qui lui permettra désormais de maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC, et de recruter un coordinateur de projet ICCWC au niveau P3, jusqu'à la fin de 2020. Le poste de coordinateur de projet de l'ICCWC a été publié en octobre 2018³⁷, et au moment de la rédaction du présent document, le recrutement était en cours. Le Secrétariat présentera oralement à la présente session des informations sur ce sujet. Afin de soutenir les activités du Consortium jusqu'à ce que le poste de coordinateur de projet de l'ICCWC soit pourvu, le Secrétariat a annoncé en avril 2018 un contrat de consultant temporaire³⁸ et a nommé un consultant de septembre 2018 à juin 2019. Le Secrétariat continuera à rechercher des financements supplémentaires pour maintenir ces postes après 2020 à travers le nouveau Programme stratégique de l'ICCWC pour 2020-2025 ou par des activités ciblées similaires.

41. Le Consortium remercie les Parties qui ont répondu positivement aux paragraphes c) et d) de la décision 17.52. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat recommande le retrait des paragraphes c) et d) de la décision 17.52 et leur remplacement par le projet de décision 18. AA présenté dans l'annexe 1 du présent document.

Remarques finales

42. Les activités de plus en plus nombreuses, planifiées et menées sous les auspices de l'ICCWC et visant à renforcer les capacités des services douaniers et de police, des autorités chargées des espèces sauvages et de l'ensemble des systèmes de justice pénale à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages de manière forte, cohérente, collaborative et efficace, n'auraient pas été possibles sans le fort soutien des donateurs. Les fonds généreux et importants reçus des Parties pour la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC traduisent une reconnaissance du rôle central de l'ICCWC dans le renforcement à long terme des capacités des autorités de lutte contre la fraude en matière de criminalité liée aux espèces sauvages. La demande croissante des Parties pour un tel soutien démontre également la valeur du Consortium.
43. Grâce à une étroite collaboration, les partenaires de l'ICCWC s'efforcent d'aider les autorités à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages en tant que criminalité transnationale organisée, en mobilisant de plus en plus les mandats complémentaires, le réservoir unique de connaissances et d'expertise et les vastes réseaux nationaux et régionaux des organismes partenaires pour renforcer les systèmes de justice pénale sur toute la chaîne de lutte contre la fraude. Le Consortium fournit aux Parties les outils, les services et l'appui technique nécessaires pour mobiliser les mêmes mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages que celles utilisées contre d'autres formes graves de criminalité organisée nationale et transnationale, et pour renforcer les capacités afin que les criminels impliqués dans cette criminalité fassent l'objet d'enquêtes, de poursuites et de condamnations.

Recommandations

44. La Conférence des Parties est invitée à:
 - a) adopter le projet de décision proposé présenté en annexe 1 du présent document; et
 - b) retirer la décision 17.52, car elle a été appliquée.

³⁷ <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=104052>

³⁸ <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=95682>

PROJET DE DÉCISION À EXAMINER À LA COP18

Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)

À l'adresse des Parties

18. AA Les Parties sont encouragées à continuer de fournir un soutien financier au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la mise en œuvre de son Programme stratégique pour 2016-2020 et de tout programme stratégique futur nouvellement élaboré, afin que le Consortium continue à jouer un rôle moteur en fournissant un appui mondial coordonné aux services de lutte contre la fraude.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DÉCISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Les auteurs de ce document proposent donc le budget et la source de financement provisoires suivants:

1. Le Secrétariat note que le financement du Programme stratégique de l'ICCWC lui permettra de maintenir le poste actuel d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC au niveau P2, ainsi que le poste de coordinateur de projet ICCWC au niveau P3, jusqu'à la fin de 2020. Le Secrétariat continuera à rechercher des financements supplémentaires pour maintenir ces postes après 2020 à travers le nouveau Programme stratégique de l'ICCWC pour 2020-2025 ou des activités similaires. Le budget provisoire annuel pour un poste P2 est de 150 000 USD (144 218 USD sur la base du barème des traitements approuvé par l'Assemblée générale pour Genève, le montant restant étant affecté aux frais de voyage) et de 180 000 USD (175 226 USD pour les traitements et le montant restant affecté aux frais de voyage) pour un poste P3.
2. Le Secrétariat note dans le présent document qu'il est envisagé de faire évoluer le Programme stratégique actuel en un nouveau Programme stratégique de l'ICCWC pour 2020-2025. Aucune précision ni aucun budget provisoire n'étaient disponibles au moment de la rédaction du présent document. Le Secrétariat informera les Parties des progrès accomplis lors des 73^e et 74^e sessions du Comité permanent de la CITES. Il est envisagé de rechercher des fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre du nouveau Programme stratégique de l'ICCWC.